LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

HUITIEME ANNEE. — N° 61

DIMANCHE 2 MARS 1902

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LIRE :

LA GREVE GENERALE EN ITALIE : Les grands centres occupés militairement. — Collisions sanglantes ;

—o—

LA REVOLUTION EN ESPAGNE : Nouvelle grève générale imminente. — Nouveaux troubles ;

—o—

LA GREVE GENERALE DES ALLUMETTIERS : Les délégués de la Fédération chez M. Caillaux. — L'état de la grève ;

—o—

LE CRIME MYSTERIEUX DE LA RUE GAMBETTA, à LILLE : Notre enquête. — Intéressants renseignements. — Le passé de Maurice Bouche. — Les accusations d'une femme ;

—o—

TERRIBLE CATASTROPHE MARITIME : Collision dans la mer du Nord. — Deux steamers coulés. — Nombreuses victimes ;

—o—

DRAME DE LA MISERE PRES DE VALENCIENNES : Une mère sans asile. — Un enfant mort de froid.

Progression descendante

Pour les conservateurs, dès qu'on diffère d'avis avec eux sur l'organisation de la défense nationale, on ne peut être qu'un ennemi de la patrie. Ce sont leurs déclamations et leurs protestations sur ce sujet qui, lundi, ont désorienté la Chambre et l'ont portée à voter ce bizarre ordre du jour, au lieu de se borner à la simple affirmation du service de deux ans et de la suppression des dispenses.

Entre nous la Chambre n'avait nul besoin de faire cette manifestation, qui ne peut avoir même la portée électorale qu'en espéraient ses auteurs et ses adversaires. L'ordre du jour voté par la presque unanimité de la Chambre, après les additions qu'on y a introduites un peu de tous les côtés, ne laisse, en effet, à aucun parti le bénéfice de la mesure proposée par M. Gouzy.

On peut donc dire que ce sont là deux journées perdues, car en politique comme en affaires commerciales, tout manque à gagner est une perte.

Dans cet ordre, il aurait donc été bon de s'en tenir au vote relatif à l'abrogation de la loi Falloux qui, lui aussi, a le caractère d'une manifestation, mais d'une manifestation nécessaire où les amis et les adversaires de la démocratie et de la Société laïque ont pu découvrir leurs sentiments et prendre position *devant les électeurs.*

Par le vote précis de la proposition Brisson intégrale, la Chambre finissante a rédigé son testament républicain. Par le vote confus et quasi-anonyme de la proposition Gouzy modifiée, elle y a ajouté une codicille dont le besoin ne se faisait nullement sentir.

Il fallait s'attendre à la manœuvre entreprise par M. Krantz pour tenter de diviser les républicains en opposant les socialistes partisans du système des milices nationales, aux radicaux, partisans de la réduction à deux ans du service militaire.

Comme cette manœuvre va se renouveler sur chacun des champs de bataille électoraux où nous allons nous trouver dans quelques jours, il est bon que nous soyons en mesure de la déjouer avec plus d'ensemble et d'habileté que l'autre jour à la Chambre, où finalement un vote de confusion a groupé les bulletins du centre, de la droite et de la gauche extrême-gauche comprise.

Etant partisans du système des milices, c'est-à-dire de l'abolition des armées permanentes, nous adhérons à la réduction du service à deux ans parce que nous y voyons un acheminement vers la réduction à un an, et finalement une préparation à la suppression totale. Les adversaires de toute réduction n'osent pas braver l'impopularité en avouant leurs sentiments. On les a même vus, à la commission de l'armée, adopter le principe de la réduction à un an, sous la condition que nous aurions une armée de métier, de deux cent à deux cent cinquante mille hommes, composée de rengagés avec prime.

Aussi leur jeu semble-t-il facilité contre les *républicains partisans* du service de 2 ans. Ils crient à ceux-ci : « Vos alliés socialistes acceptent le service de deux ans comme une étape vers la suppression de tout service permanent. En acceptant leur concours, vous entrez dans leur système. Vous concourez avec eux à la ruine de la défense nationale. »

Le jeu est habile et fait coup double. Il tend, d'une part à effrayer les républicains qui ne veulent pas que le service de deux ans soit une préparation à la suppression de l'armée permanente. D'autre part, il montre les socialistes comme insoucieux de la défense de la patrie, conséquemment comme des antipatriotes. S'appuyer sur ces internationalistes, c'est donc trahir la patrie.

Nous ne pouvons pas, nous socialistes, demander aux autres républicains d'adhérer à notre conception de la défense nationale. Mais à ceux d'entre eux qui se laisseraient influencer par l'argumentation dont M. Krantz a fourni, lundi, le modèle aux réactionnaires qui s'apprêtent à la lutte électorale, nous pouvons faire observer que nul républicain, qu'il soit socialiste ou non, ne *votera le service de deux ans sans* l'entourer de tous les moyens propres à conserver toute sa force à notre organisme de défense nationale.

La suppression de l'armée permanente et la réduction à deux ans *sont donc deux mesures* distinctes, et celle-ci ne conduira à celle-là, que si le pays le veut bien. Nous avons gardé treize ans le service de trois ans, et quinze ans le service de cinq ans, mitigés et affaiblis tous deux par le système des dispenses.

Il se peut que nous gardions aussi longtemps un système homogène comme le service de deux ans. Si on prétend le présenter comme une transition au service d'un an et finalement au système des milices, on peut en dire autant du service de trois ans et du service de cinq ans, puisque celui de trois ans a été la transition du service de cinq ans au service de deux ans, et que celui de cinq ans a conduit de celui de sept ans à celui de trois ans.

Et qui ne voit qu'au fur et à mesure de ces réductions le croissant sentiment démocratique du pays dominait le mode de recrutement de l'armée. *Avec le service de sept ans*, on avait les hasards du tirage au sort et le remplacement moyennant finances. Avec le service de cinq ans, on vit le tirage au sort réduire le temps de service de ceux qui tiraient de bons numéros, mais non les exempter totalement ; de plus, si l'argent permit une exonération partielle, les volontaires d'un *an furent au moins astreints* à un examen de capacité. Avec le service de trois ans, nouveau progrès démocratique : Ne sont dispensés de deux ans que les conscrits pourvus de brevets, titres universitaires, d'enseignement professionnel supérieur et d'art.

Nous voici à présent au service de deux ans, avec suppression absolue de toute dispense. *Tenons nous-y, et ferme. A chaque* jour suffit sa tâche. Et laissons, pour le reste, se faire la naturelle évolution progressive des idées et des faits.

Et répondons, quand les disciples de M. Krantz crieront nous embarrasser, en leur demandant pourquoi, ils ne vont pas jusqu'au bout de leur logique, qu'ils prétendent tourner contre nous. Et tournons la contre eux en les sommant de se prononcer pour le service de 5 ans voire celui de sept.

Eugène FOURNIERE,
député de l'Aisne.—

LA POLITIQUE

POUR LE SOLDAT

La Chambre a fait, jeudi, œuvre utile et humaine.

Elle a voté :

— Une augmentation, au budget de la Guerre, de plus de quatre millions et demi pour distribution de vin, de bière et de cidre aux troupes, d'une manière régulière et générale ;

— Une dépense supplémentaire de cinq millions pour augmenter la ration de viande du soldat.

Depuis l'an dernier, la question de la distribution du vin, à la caserne, était à l'étude. Un crédit de 317,000 francs avait été ouvert dans ce but.

Mais l'étude menaçant de s'éterniser, — comme toutes les études administratives, — les représentants socialistes ont jugé que l'expérience était suffisante et, sur leur initiative, la Chambre a décidé, à une assez forte majorité, de généraliser une réforme aussi efficace à la santé des soldats qu'aux intérêts de l'agriculture.

Ce vote appelait un complément.

Donner aux soldats, du vin, de la bière, du cidre, est certainement très bien. Mais le vin, la bière et le cidre ne sont que des succédanés de l'alimentation ; ils complètent, mais ils ne remplacent pas les aliments indispensables que sont le pain et la viande.

C'est ce que le citoyen Vaillant, au nom du parti socialiste, a brièvement et nettement démontré.

Or, est-ce que le soldat reçoit quotidiennement la quantité de viande qui lui est nécessaire ?

Non, de l'avis unanime des chefs du Service de Santé qui ont demandé que cette ration fût portée de 300 à 360 grammes par jour et additionnée de 30 grammes de saindoux.

S'inspirant de ces avis autorisés, Vaillant a donc sollicité et obtenu de la Chambre, le vote dont nous nous réjouissons et qui complète si heureusement celui qui a trait à la distribution de vin, de bière et de cidre.

Il n'y a qu'un nuage à tout cela : c'est que le crédit est encore insuffisant pour répondre aux si légitimes préoccupations de Vaillant et du Service de Santé Militaire.

En effet, pour que le soldat eût son ordinaire augmenté de 60 grammes de viande et de 30 grammes de saindoux, ce n'est pas « cinq » millions qu'il aurait fallu voter mais« treize » — neuf pour la viande et quatre pour le saindoux.

Vaillant à qui la remarque a été faite par le rapporteur du budget de la Guerre a pourtant accepté de modifier la portée de son amendement.

Et il a eu raison !

Ce n'est pas, sans doute, de la politique du « tout ou rien », mais c'est de la philanthropie sage, à laquelle applaudiront tous les pères de famille en attendant mieux.

G. SIAUVE-EVAUSY.

GLANES

Il faut rendre à nos poètes notoires ou inconnus, éloquents ou soporifiques, médiocres ou pires, cette justice qu'à l'occasion du centenaire ils sont à peu près tombés d'accord pour reconnaître quelque génie à Victor Hugo. Et c'est bien quelque chose après la réaction formidable qui suivit la mort du maître Mais que de jolis détails on pourrait glaner encore dans le lot universel que nous avons entendu ces jours-ci. L'écrivain qui voudrait les fixer en un petit volume obtiendrait, j'en suis certain, un très beau succès. Car parmi tant de fleurs de rhétorique, il y a beaucoup de ronces et — ceci est touchant — quelques rosseries.

Ne nommons personne. Mais effeuillons quelques opinions. Celui-ci déclare : Dans Victor Hugo, c'est le prosateur que je préfère ; le poète est de second ordre. Un autre opine : Comme poète, j'admire Victor Hugo sans réserves; comme prosateur il m'ennuie. En voici un accompagné de beaucoup d'autres qui professent : Chez Hugo, le penseur fut enfantin ; il n'existe pas... il a trop écrit, affirme un nommé qui a certainement écrit, coup d'ouvrages inédits. — Le pâtre philosophe l'raille un métaphysicien. Et M. de Monlépin — lui, il faut le nommer — crie d'une rude voix : Victor Hugo fut un misérable ! Il donna asile aux réfugiés de la Commune ! Comme jugement littéraire, c'est peut-être un peu spécieux. Mais comme opinion sur la moralité d'un citoyen, c'est lapidaire et définitif. C'est pourquoi il fallait faire ici une place à cette réflexion du plus éminent de nos romanciers populaires... Accueillir des proscrits ! quelle infamie et — lâchons le mot — quelle cochonnerie !

On pourrait continuer ce petit exercice et espacer les citations sur l'étendue de quatre ou cinq colonnes. Sachons nous borner et ne mentionnons plus que la surprenante découverte faite par un écrivain qui fut quelque peu même : Ah ! dit-il, il y a quelques jolis paysages et des observations fort curieuses dans les romans d'Hugo.... Eh quoi ! rien que cela ? Et n'est-ce pas, refleurir sur les lèvres d'un bourgeois d'il y a cinquante ans qui avouait : « Il y a cependant à Paris un poète dont le nom finit en go qui me paraît faire des choses assez congrûment troussées.» N'est-ce pas aussi pour le prochain centenaire — rassurez-vous, nous n'y serons pas ! — la perspective de voir quelques auteurs appliquer à l'œuvre d'Hugo le mot du général gâteux d'Edouard Pailleron :

— Il y a un beau vers dans tout ce qu'il a publié !

NOLL.

A LEMAITRE-BOISSEAU

La *Dépêche* reproduisait hier un article de M. Jules Lemaître sacrant Victor Hugo, «nationaliste.»

Voici la réponse de Victor Hugo lui-même à cette audacieuse tentative d'étouffement de la vérité :

Il y a aujourd'hui une nationalité européenne comme il y avait au temps d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, une nationalité grecque.

Un jour, espérons-le, le globe entier sera civilisé, tous les points de la demeure humaine seront éclairés ; et alors sera accompli le magnifique rêve de l'intelligence.

Avoir pour patrie le monde et pour nation l'humanité.

Victor HUGO (préface des Burgraves).
25 mars 1843.

En voulez-vous d'autres, M. Lemaître ? Il n'y a qu'à ouvrir l'œuvre du Maître pour vous souffleter chaque jour d'un démenti semblable, — indéfiniment !

Votre boisseau est trop petit pour étouffer la pensée de Hugo.

Duplices

Les gouvernements continuent de penser que

Quand les bœufs vont deux à deux
Le labourage en va mieux.

et les duplices succèdent aux duplices avec rapidité, surtout depuis que l'alliance, type triplice, a cessé d'être susceptible des services que l'on attendait d'elle.

La nouvelle duplice dont l'empereur d'Allemagne est sans doute en train de provoquer la naissance, par le voyage de son frère aux Etats-Unis, paraît bien, dans l'esprit de son auteur, avoir été imaginée pour annuler l'effet de la duplice anglo-japonaise. C'est du moins ce qui ressort assez clairement d'un travail que publie aujourd'hui la « National Review ».

Les auteurs anglais de l'article que nous signalons commencent par déclarer que l'Angleterre s'est trouvée, pendant les derniers temps, dans un isolement « dangereux », et non pas « splendide » comme le voulait faire croire M. Chamberlain, et que, sous ce rapport, le traité anglo-japonais a apporté « un heureux changement ».

Et ils certifient que le nouveau traité, loin de menacer la Russie, lui rend « un grand service », car : « dès que la Russie reconnaîtra le fait accompli « en Mandchourie ». Ce qui constitue une invite assez claire. D'autre part, ajoutent les auteurs, le traité prouve « que l'Angleterre a définitivement renoncé à compter sur l'Allemagne ».

Donc, main tendue à la Russie et isolement de l'Allemagne ; et, pour que cette dernière ne nourrisse pas d'illusions inutiles, l'article ajoute : « Si la Russie est assez sage pour l'inviter (imiter l'Angleterre), à ce point de vue, le prochain courrier de Berlin n'aura plus rien à faire. »

Et, quant à la Russie, non seulement on ne la chicanera pas sur la Mandchourie, mais encore l'Angleterre « ne chercherait même pas à empêcher la Russie de s'établir à Constantinople. »

Oui, tous ces signes, s'ils ont frappé le kaiser, n'ont sans doute pas été étrangers à la visite bruyante de son frère à M. Roosevelt.

LAMPE PARLANTE

Une surprise de l'électricité. — Un nouveau récepteur téléphonique. — Une innovation dans les gares.

Encore une nouvelle surprise que nous réservait l'électricité, et de celles destinées à nous étonner le plus : l'arc électrique est reconnu susceptible de se substituer aux appareils particulièrement compliqués qui constituent le récepteur et le transmetteur téléphoniques.

Il suffit de placer l'arc dans un circuit de téléphone, à la place du récepteur ordinaire, ou de le mettre à la place du transmetteur, on entendra à distance dans l'arc ou dans un récepteur téléphonique les paroles prononcées. L'expérience a été faite à de nombreuses reprises et réussit parfaitement.

Depuis longtemps déjà, des électriciens avaient remarqué que les lampes à arc transmettaient des bruits qui semblaient provenir des machines génératrices et des usines. M. Javaux, a fait connaître que, dès 1874, on avait observé que les lampes à arc répétaient le bruit que font les balais en frottant sur le collecteur.

Ce n'est qu'en 1898 que M. Simon fit en Allemagne des expériences suivies, et put établir que la transmission de courants téléphoniques dans l'arc donnait naissance à des ondes sonores. Des expériences eurent lieu également en Angleterre : M. Léonard les reprit, en 1901, au Laboratoire central d'électricité, à Paris, et M. P. Janet a fait une communication à la Société internationale des électriciens, au mois de juillet 1901, en effectuant diverses expériences très satisfaisantes. Nous n'insisterons pas sur les dispositifs employés.

Un de nos confrères de la « Nature », vient d'assister, dans les ateliers de MM. Heller et Coudray, à la reprise de ces essais de téléphonie par la lampe à arc.

« Nous avons entendu, dit-il, une lampe qui parle et chante et nous pouvons donner à ce sujet quelques renseignements. Le principe de l'expérience est toujours le même : il consiste à produire des variations dans l'intensité d'un courant et à fermer le circuit téléphonique par l'arc électrique. Un premier circuit est donc formé d'une pile, d'un microphone et du circuit primaire d'une bobine d'induction.

Le circuit secondaire de cette bobine est relié directement aux charbons de l'arc ; celui-ci est alimenté par un circuit branché sur le *réseau de distribution avec une résistance en* circuit. En parlant devant le microphone, les vibrations de la membrane déterminent des variations d'intensité, et les courants induits secondaires viennent à leur tour agir sur l'arc électrique et produire les ondes sonores que l'on perçoit nettement.

Comme on le voit, la disposition est simple et ne comporte aucune capacité : il est nécessaire cependant de prendre quelques précautions spéciales. La qualité des charbons employés pour faire jaillir l'arc n'est pas indifférente, de même que l'écart entre eux deux. On réussit de préférence avec des charbons Siemens et un écart de 2 à 3 centimètres Les sons aigus sont transmis avec une grande netteté, ainsi que les paroles. On en conviendra, il y aura à exécuter de nouvelles expériences bien curieuses et très intéressantes avec la lampe à arc électrique.

Il paraît même qu'il serait question de faire une application de cette propriété de la lampe à arc. On utiliserait à cet effet les lampes à arc qui servent à l'éclairage de nos grandes gares de chemins de fer. A la queue des trains sur les quais de départ, seraient établis des microphones, et avant de donner le signal du départ, le chef du train pourrait crier une dernière fois : « En voiture les voyageurs ! » Ce signal serait aussitôt répété dans l'intérieur de la gare par les lampes à arc.

Çà et Là

UN PHENOMENE

Le mouton à cinq pattes est dépassé.

Voici, paraît-il, qu'un marchand de chevaux de Nantes exhibe une génisse de huit mois portant à l'épaule gauche, un bras humain. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ce bras, parfaitement conformé, se termine par une main aux doigts articulés.

—o—

UN MILLIARD

Au moment où nos législateurs sont en train de voter le budget, qui va se chiffrer par trois milliards, il est intéressant de rappeler un vieux calcul bien fait pour donner une idée de la valeur d'un milliard.

Depuis l'ère chrétienne, il ne s'est pas encore écoulé un milliard de minutes, et ce ne sera que le 14 avril prochain, à dix heures quarante minutes du matin, que ce nombre sera atteint.

—o—

SOLDATS ENFANTS DE CHOEUR

Le chef de la garnison de Prague vient de donner l'ordre de faire apprendre aux soldats des cantiques religieux qui seront chantés dans les casernes et les églises avec accompagnement d'harmonium. Déjà des harmoniums sont installés dans toutes les casernes et des chantres des maîtrises sont désignés pour diriger les répétitions avec le concours des aumôniers.

On sait que dans l'armée austro-hongroise les militaires sont dans l'obligation, sans distinction de religion, d'assister à la messe.

—o—

PAS DE CHANCE

Les journaux italiens racontent une curieuse anecdote sur un caissier de banque de Rome qui, pris de vertige, malgré ses trente ans de service, avait volé l'argent de sa caisse.

Pas de possibilité de rembourser. Il joue alors au *lotto* un *quaterne* avec ces numéros 2, 32, 75, 79, dans l'espoir de gagner et de cacher son vol à tout le monde. Et il ne joue pas quelques francs, mais des centaines de francs.

Un jour, on vérifie la comptabilité, le caissier effrayé se sauve ; on constate dans ses écritures la disparition de cent mille francs. On lance un mandat d'arrestation contre l'infidèle, que l'on arrête à la frontière suisse... Le lendemain, les quatre numéros que le malheureux n'avait pu jouer sortaient à Turin.

Si la vérification de caisse avait été faite quatre jours plus tard, non-seulement le voleur aurait été toujours cru un honnête homme, mais encore il serait devenu millionnaire !

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 février. — La séance s'ouvre à 9 h. 10, cet après-midi à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La séance, qui a été très courte, a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Au cours du conseil, le ministre de la guerre a fait signer un décret renouvelant les pouvoirs du général Duchesne dans son commandement actuel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 27 février. — La séance s'ouvre à 9 h. 10, sous la présidence de M. COCHERY.

Budget de la Guerre

On reprend la suite de la discussion du budget de la guerre.

Sur le chapitre 38, Gras demande une réduction de 1.000 francs. Il rappelle qu'il avait déposé une proposition de réforme de la justice militaire.

Il regrette l'ajournement des réformes militaires qui avaient été adjointes au budget.

La Chambre s'illusionne en croyant qu'elle aura le temps de les discuter avant la fin de la législature.

LE GENERAL ANDRE demande à Gras de retirer sa motion, promettant de discuter cette réforme après le budget.

GRAS *tout en maintenant sa motion*, déclare qu'il rappellera au ministre sa promesse.

LA MOTION EST REJETEE PAR 343 VOIX CONTRE 177.

M. LASIES. — Il ne faut pas nous décourager. La réforme viendra.

SEMBAT propose une réduction de 500 francs sur le chapitre 38, comme indication de voir supprimer les conseils de guerre en temps de paix.

L'orateur fait le procès des conseils de guerre qu'il accuse d'être impitoyables et de juger plus durement les soldats que les officiers. Les républicains doivent supprimer cette institution intolérable en temps de paix. L'engagement a été pris lors du procès Dreyfus, de faire disparaître ce code cruel. (Applaudissements à gauche).

LE GENERAL ANDRE lui demande de retirer son amendement pour ne pas prolonger la discussion.

SEMBAT. — Je retire mon amendement, mais je me rallie au chiffre de la commission.

LE GENERAL ANDRE maintient le chiffre du gouvernement, lequel est adopté par 399 voix contre 133.

Le chapitre 38 est adopté.

M. MAGNIAUDE dépose une motion demandant la plus large application de l'amnistie aux militaires et signale le cas du capitaine Merty.

LE GENERAL ANDRE explique que l'amnistie ne s'applique pas aux militaires qui ont encouru une peine disciplinaire pour une faute qui n'a pas le caractère de délit.

La motion est adoptée à mains levées.

Répondant à POULAIN, M. BERTEAUX dit que le général a promis de s'occuper du cas des soldats mis en réforme *pour infirmités contractées* au service.

LES COMPAGNIES DE DISCIPLINE
Une motion de Breton

Répondant à la question relative aux établissements pénitentiaires, le général ANDRE rappelle qu'à la suite de la visite qu'il a faite, il a nommé une commission chargée d'apporter des réformes humanitaires. Au cours de cette visite, le ministre a vu des instruments de torture d'un autre âge.

Il est bien entendu que les instruments disparaîtront. Quant aux compagnies de discipline, dit le général André, on a quelque peu exagéré ce qui s'y passe. C'est ainsi qu'on fait circuler des photographies faites de chic et montrant des hommes qu'on torture.

Ces scènes sont imaginées par des photographes. Ces épreuves photographiques faites en Algérie, au milieu des palmiers ont un caractère de *véracité. Ce n'est qu'en les examinant soigneusement* qu'on s'aperçoit de la supercherie.

Elles n'en soulèvent pas moins l'indignation de la population.

BRETON propose une diminution de 1.000 fr. sur le chapitre 39, pour affirmer la volonté de la *Chambre de réformer le régime pénitentiaire militaire*, interdire tous les procédés de torture actuellement en usage.

L'orateur cite des extraits de journaux et de rapports montrant les supplices et tortures endurés par les condamnés.

Voix à droite. — Vous avez tiré ce cas de la loge d'un concierge.

M. CHARLES BOS. — Nous allons vous montrer quelques-uns des instruments en usage.

BRETON sort de sa poche quelques instruments qui ont servi en Algérie et les étale sur la tribune puis expose les détails et les variétés de supplices appliqués aux disciplinaires mutins.

M. DE L'ESTOURBEILLON. — Il est impossible

FEUILLETON DU 2 MARS. — N° 56

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

XXVI

La thèse d'Aramis

Nous rétablissons la fin de notre feuilleton où une omission s'est glissée.

— Un rondeau ! fit dédaigneusement le jésuite.

— Un rondeau ! dit machinalement le curé.

— Dites, dites, s'écria d'Artagnan, cela nous changera quelque peu.

— Non, car il est religieux, répondit Aramis, et c'est de la théologie en vers.

— Diable ! fit d'Artagnan.

— Le voici, dit Aramis d'un petit air modeste qui n'était pas exempt d'une certaine teinte d'hypocrisie :

Vous qui pleurez un passé plein de charmes,
Et qui traînez des jours infortunés,
Tous vos malheurs se verront terminés,
Quand à Dieu seul vous offrirez vos larmes,
Vous qui pleurez.

D'Artagnan et le curé parurent flattés. Le jésuite persista dans son opinion.

— Gardez-vous du goût profane dans le style théologique. Que dit en effet saint Augustin ? « Severus sit clericorum sermo ».

— Oui, que le sermon soit clair ! dit le curé.

— Or, se hâta d'interrompre le jésuite en voyant que son acolyte se fourvoyait ; or votre thèse plaira aux dames, voilà tout : elle aura le succès d'une plaidoirie de Me Patru.

— Plaise à Dieu ! s'écria Aramis transporté.

— Vous le voyez, s'écria le jésuite, le monde parle encore en vous à haute voix, « altissimâ voce ». Vous suivez le monde, mon jeune ami, et je tremble que la grâce ne soit point efficace.

— Rassurez-vous, mon révérend, je réponds de moi.

— Présomption mondaine !

— Je me connais, mon père, ma résolution est irrévocable.

— Alors vous vous obstinez à poursuivre cette thèse ?

— Je me sens appelé à traiter celle-là, et non pas une autre ; je vais donc la continuer, et demain j'espère que vous serez satisfait des corrections que j'y aurai faites d'après vos avis.

— Travaillez lentement, dit le curé, nous vous laissons dans des dispositions excellentes.

— Oui, le terrain est tout ensemencé, dit le jésuite, et nous n'avons pas à craindre qu'une partie du grain soit tombé sur la pierre, l'autre le long du chemin, et que les oiseaux du ciel aient mangé le reste, « aves coeli comederunt illam ».

— Que la peste t'étouffe avec ton latin ! dit d'Artagnan, qui se sentait au bout de ses forces.

— Adieu, mon fils, dit le curé, à demain.

— A demain, jeune téméraire, dit le jésuite, vous promettez d'être une des lumières de l'Eglise ; veuille le ciel que cette lumière ne soit pas un feu dévorant !

D'Artagnan, qui pendant une heure s'était rongé les ongles d'impatience, commençait à attaquer la chair.

Les deux hommes noirs se levèrent, saluèrent Aramis et d'Artagnan, et s'avancèrent vers la porte. Bazin, qui s'était tenu debout et qui avait écouté toute controverse avec une pieuse jubilation, s'élança vers eux, prit le bréviaire du curé, le missel du jésuite, et marcha respectueusement devant eux pour leur frayer le chemin.

Aramis les conduisit jusqu'au bas de l'escalier et remonta aussitôt près de d'Artagnan, qui rêvait encore.

Restés seuls, les deux amis gardèrent d'abord un silence embarrassé ; cependant il fallait que l'un d'eux le rompît le premier, et comme d'Artagnan paraissait décidé à laisser cet honneur à son ami :

— Vous le voyez, dit Aramis, vous me trouvez revenu à mes idées fondamentales.

— Oui, la grâce efficace vous a touché, comme disait ce monsieur tout à l'heure.

— Oh ! ces plans de retraite sont formés depuis longtemps ; et vous m'en avez déjà ouï parler, n'est-ce pas, mon ami ?

— Sans doute, mais je vous avoue que j'ai cru que vous plaisantiez.

— Avec ces sortes de choses ! Oh ! d'Artagnan !

— Dame ! on plaisante bien avec le mort.

— Et l'on a tort, d'Artagnan, car la mort c'est la porte qui conduit à la perdition ou au salut.

—D'accord ; mais, s'il vous plaît, ne théologisons pas, Aramis ; vous devez en avoir assez pour le reste de la journée : quand à moi, j'ai à peu près oublié le peu de latin que je n'ai jamais su ; puis je vous l'avouerai, je n'ai rien mangé depuis ce matin à dix heures, et j'ai une faim de tous les diables.

—Nous dînerons tout à l'heure, cher ami ; seulement, vous vous rappelerez que c'est aujourd'hui vendredi : or, dans un pareil jour, je ne puis ni boire ni manger de la chair. Si vous voulez vous contenter de mon dîner, il se compose de tétragones cuits et de fruits.

— Qu'entendez-vous par tétragones ? demanda d'Artagnan avec inquiétude.

— J'entends des épinards, reprit Aramis ; mais pour vous j'ajouterai des œufs, et c'est une grave infraction à la règle : car les œufs sont viande, puisqu'ils engendrent le poulet.

— Ce festin n'est pas succulent, mais n'importe ; pour rester avec vous, je le subirai.

—Je vous suis reconnaissant du sacrifice, dit Aramis ; mais s'il ne profite pas à votre corps, il profitera, soyez-en certain, à votre âme.

— Ainsi, décidément, Aramis, vous entrez en religion. Que vont dire nos amis, que va dire M. de Tréville ? Ils vous traiteront de déserteur, je vous en préviens.

— Je n'entre pas en religion, j'y rentre. C'est l'Eglise que j'avais *désertée pour le* monde, car vous savez que je me suis fait violence pour prendre la casaque de mousquetaire.

— Moi, je n'en sais rien.

— Vous ignorez comment j'ai quitté le séminaire ?

— Tout à fait.

— Voici mon histoire ; d'ailleurs les Ecritures disent : Confessez-vous les uns aux autres ; et je me confesse à vous, d'Artagnan.

— Et moi je vous donne l'absolution d'avance, vous voyez que je suis bon homme.

— Ne plaisantez pas avec les choses saintes, mon ami.

— Alors, dites, je vous écoute.

— J'étais donc au séminaire depuis l'âge de neuf ans, j'en avais vingt dans trois jours, j'allais être abbé, et tout était dit. Un soir que je me rendais, selon mon habitude, dans une maison que je fréquentais avec plaisir, — on est jeune, que voulez-vous, on est faible, — un officier qui me voyait d'un œil jaloux lire les Vies des Saints à la maîtresse de la maison, entra tout à coup et sans être annoncé. Justement, ce soir-là j'avais traduit un épisode de Judith, et je venais de communiquer mes vers à la dame qui me faisait toutes sortes de compliments, et, penchée sur mon épaule, les relisait avec moi. La pose, qui était quelque peu abandonnée, je l'avoue, blessa cet officier : il ne dit rien, mais lorsque je sortis, il sortit derrière moi, et me rejoignant :

— Monsieur l'abbé, dit-il, aimez-vous les coups de canne ?

— Je ne puis le dire, Monsieur, répondis-je, personne n'ayant jamais osé m'en donner.

Eh bien ! écoutez-moi, monsieur l'abbé, si vous retournez dans la maison où je vous ai rencontré ce soir, j'oserai, moi.

Je crois que j'eus peur, je devins fort pâle, je sentis les jambes qui me manquaient, je cherchai une réponse que je ne trouvai pas, je me tus.

L'officier attendait cette réponse, et, voyant qu'elle tardait, il se mit à rire, me tourna le dos et rentra dans la maison.

Je rentrai au séminaire.

Je suis bon gentilhomme et j'ai le sang vif, comme vous avez pu le remarquer, mon cher d'Artagnan ; l'insulte était terrible, et, tout inconnue qu'elle était restée au monde, je la sentais vivre et remuer au fond de mon cœur. Je déclarai à *mes supérieurs que je ne* me sentais pas suffisamment préparé pour l'ordination, et, sur ma demande, on remit la cérémonie à un an.

J'allai trouver le meilleur maître d'armes de Paris, je fis condition avec lui pour prendre une leçon d'escrime chaque jour, et chaque jour, pendant une année, je pris cette leçon. Puis le jour anniversaire de celui où j'avais été insulté, j'accrochai ma soutane à un clou, je pris un costume complet de cavalier et je me rendis à un bal que donnait une dame de mes amies, et où je savais que devait se trouver mon homme. C'était rue des Francs-Bourgeois, tout près de la Force.

En effet, mon officier y était : je m'approchai de lui, comme il chantait un lai d'amour en regardant tendrement une femme, et je l'interrompis au beau milieu du second couplet.

— Monsieur, lui dis-je, vous déplaît-il toujours que je retourne dans une certaine maison de la rue Payenne, et me donnerez-vous encore des coups de canne, s'il me prend fantaisie de vous désobéir ?

L'officier me regarda avec étonnement, puis il dit :

— Que me voulez-vous, Monsieur ? je ne vous connais pas.

— Je suis, répondis-je, le petit abbé qui lit les Vies des Saints et qui traduit Judith en vers.

— Ah ! ah ! je me rappelle, dit l'officier en goguenardant ; que me voulez-vous ?

— Je voudrais que vous eussiez le loisir de venir faire un tour de promenade avec moi.

— Demain matin, si vous le voulez bien, et ce sera avec le plus grand plaisir.

— Non pas demain matin, s'il vous plaît, tout de suite.

— Si vous l'exigez absolument...

— Mais oui, je l'exige.

— Alors, sortons. Mesdames, dit l'officier, ne vous dérangez pas. Le temps de tuer Monsieur seulement, et je reviens vous achever le dernier couplet.

Nous sortîmes.

Je le menai rue Payenne, juste à l'endroit où un an auparavant, heure pour heure, il m'avait fait le compliment que je vous ai apporté. Il faisait un clair de lune superbe. Nous mîmes l'épée à la main, et à la première passe je le tuai raide.

(A suivre.)